

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

(ordre du jour du 22 juin 2012)

ENGAGEMENT DE LA VILLE DE FOUGERES DANS UN PROGRAMME D'AIDES A LA RESTAURATION DES REMPARTS – RECONDUCTION DU PROGRAMME QUINQUENNAL ET DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DES PROPRIETAIRES PRIVES

Monsieur Croissant présente au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibérations des 29 mars 2007, 26 juin 2008, 10 décembre 2009 et 20 janvier 2011, le conseil municipal a adopté puis modifié un programme quinquennal d'aides en faveur de la restauration des remparts privés. Celui-ci s'appuie sur un règlement d'attribution des aides municipales pour définir les conditions précises d'octroi des subventions aux propriétaires, notamment quant à la nature des travaux, leurs conditions d'exécution et les taux de subvention allouables.

Au cours des cinq dernières années, neuf dossiers de demande de subvention ont été déposés auprès de la Ville et ont fait l'objet d'un montant total de 79 541,71 € d'aides, soit en moyenne 15 908, 34 € par an, sachant qu'aucun projet n'a été déposé pour l'année 2009 et début 2012.

Deux permis de construire ont été déposés et vont faire l'objet de demandes de subvention pour les travaux sur les parties de rempart situées place du Théâtre et rue du Beffroi.

Un troisième dossier est en cours sur une propriété de la rue de la Pinterie pour laquelle une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage va être signée et qui prévoit notamment le portage financier des travaux avec perception des subventions directement par la Ville en remboursement d'une partie des frais engagés.

Devant l'intérêt patrimonial que représentent les remparts pour la collectivité et leurs propriétaires, mais aussi dans un but de mise en sécurité et de mise en valeur des sites, la Ville, aux côtés de l'Etat et d'autres collectivités territoriales, se propose de renouveler son soutien technique, administratif et financier à l'ensemble des propriétaires afin de les encourager à s'engager dans une action de restauration.

Compte tenu des dossiers à venir, après avis favorable de la commission Urbanisme et Aménagement de la Ville, il vous est proposé :

- de vous prononcer en faveur de la reconduction de l'engagement de la collectivité dans un programme quinquennal d'aides aux propriétaires privés à la restauration des remparts ;
- de reconduire l'application du règlement d'attribution des subventions aux propriétaires privés des remparts ci-joint pour une durée de cinq ans.

Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la commune.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères, le 5 juillet 2012
Le Maire,
Vice-Président du Conseil Général,

Louis FEUVRIER